



A l'attention des
ASSOCIATIONS REGIONALES

Le 24 Décembre 2015

APPEL A COTISATION **POUR L'ANNEE 2016**

Nous vous rappelons que, lors de l'Assemblée Générale de juin 2012, il a été adopté à l'unanimité, la nouvelle répartition des cotisations. Ces dernières cotisations ont été pensées pour permettre à toutes les associations d'adhérer à France ESF. Cependant, si votre association n'est pas en capacité financière d'adhérer, contactez-nous.

La répartition est la suivante :

Pour les associations dont le nombre d'adhérents 2015 est compris entre 0 et 39, vous devrez régler 10€ par adhérent.

Pour les associations dont le nombre d'adhérents 2015 est compris entre 40 et 59, vous devrez régler 9€ par adhérent.

Pour les associations dont le nombre d'adhérents 2015 est compris entre 60 et 100, vous devrez régler 8€ par adhérent.

Pour les membres associés, l'adhésion est de 155€.

ASSOCIATION REGIONALE.....

Nombre d'adhérents :.....

Montant de la cotisation :

Total :.....

MEMBRE ASSOCIE :.....

Avec nos remerciements.

Laurie GODFROY, trésorière

Laurie GODFROY
13 quartier de la Bastide
13950 CADOLIVE